



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-295-1

Autre référence : 2010-295

Ottawa, le 25 mai 2010

Avis d'audience

19 juillet 2010

Gatineau (Québec)

Correction à l'article 21

À la suite de l'avis de consultation de radiodiffusion 2010-295, le Conseil annonce ce qui suit :

L'article suivant est modifié et les changements sont en caractères gras :

Article 21

Golden (Colombie-Britannique)

N° de demande 2010-0490-3

Demande présentée par Astral Media Radio (Toronto) Inc. et 4382072 Canada Inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Astral Media Radio s.e.n.c. (Astral) en vue de convertir l'entreprise de programmation de radio CKGR Golden de la bande AM à la bande FM.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 106,3 MHz (canal 292A) avec une puissance apparente rayonnée de **890 watts** (antenne non-directionnelle avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de **-373,3 mètres**).

Secrétaire général

Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :
<http://www.crtc.gc.ca>.